

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire, au 776, rue principale, le 23 août 2016, à 20h00 présidée par le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers:

M. Réal Crête	M. Mario St-Pierre
M. Sébastien Desgagnés	M. Robin Cotnoir
Mme Sylvie Fauteux	Mme

Mme Jeanne Dubois, conseillère, est absente.

Et la secrétaire-trésorière Marie-Soleil Beaulieu.

2016-08-23-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Crête et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire.

1. Moment de recueillement
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Ouverture soumission revêtement bitumineux 2016
4. Engagement inspecteur en bâtiment et environnement par intérim
5. Période de questions
6. Levée

Adopté.

2016-08-23-02: OUVERTURE SOUMISSION REVÊTEMENT BITUMINEUX 2016

ATTENDU QU'un appel d'offres pour la pose de revêtement bitumineux sur la Route 251 a été publié sur le SEAO selon le devis, préparé par Mme Marie-Soleil Beaulieu, secrétaire-trésorière, le 13 juillet 2016 ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues sont au nombre de quatre (4) ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été faites par (incluant les taxes) :

FOURNISSEUR	MONTANT (taxes incluses)
Pavages Maska Inc.	123 308.97 \$
Sintra inc.	130 718.65 \$
Couillard Construction Ltée	103 185.07 \$
Eurovia Québec Construction inc.	118 538.66 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario St-Pierre et résolu à l'unanimité que la Municipalité accorde le contrat pour la pose de revêtement bitumineux sur la Route 251 à Couillard Construction Ltée, le plus bas soumissionnaire conforme, au montant total de 103 185.07 \$ taxes incluses.

Adopté.

2016-08-23-03: ENGAGEMENT INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM

ATTENDU la démission de monsieur Sylvain Martineau de son poste d'inspecteur en bâtiment et environnement pour la MRC de Coaticook en date du 9 août 2016;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____
S
no de résolution
ou annotation

ATTENDU que M. Martineau a quitté ses fonctions le 12 août 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde a signé, avec 3 autres municipalités, une entente avec la MRC en 2012 portant sur le partage d'une ressource humaine commune en inspection de bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE, aux termes de cette entente, la MRC a les responsabilités suivantes :

- De fournir aux municipalités un service d'inspection en bâtiment et environnement aux fins de la présente entente
- De procéder à l'engagement de toute personne apte à rendre les services d'inspection en bâtiment et environnement, et ce, conformément à la Politique des conditions de travail des employés réguliers de la MRC de Coaticook, section personnel technique;

ATTENDU QU'une réunion s'est tenue le 17 août 2016 entre les partenaires de l'entente et qu'il a été convenu de revoir l'entente d'ici la fin de l'année 2016 afin de mieux répondre aux besoins des municipalités;

ATTENDU QUE, lors de cette même réunion, il a été convenu que chaque municipalité engage indépendamment une ressource en inspection de bâtiment et environnement pour pallier à ses besoins pour la durée restante de l'année 2016;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Herménégilde doit assurer un service d'inspection en bâtiment et environnement convenable durant cette période;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité :

- De désigner Mme Lise Got comme inspecteur en bâtiment et environnement pour la Municipalité de Saint-Herménégilde à compter du 23 août 2016, et ce, jusqu'à ce qu'un nouvel inspecteur soit désigné;
- D'accepter l'offre de services de Lise Got, aménagement et urbanisme selon les conditions suivantes :
 - Taux horaire : 45 \$/heure plus les taxes applicables;
 - Déplacement : 0,50 \$/km pour les déplacements sur le territoire et 0,30\$/km pour les déplacements jusqu'au bureau municipal;
 - Heures de travail prévues : 12 heures /semaine, soit le jeudi après-midi et le vendredi, ajustable selon les besoins de la municipalité et les disponibilités de la ressource.

Adopté.

2016-08-23-04: PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-08-23-05: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre propose la levée de l'assemblée à 20h11.

Secrétaire d'assemblée

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire